

Faire du QUÉBEC, le QUÉBEC de toutes les régions

Élections du Québec 2026 – Plateforme des régions



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS



Pour faire du Québec, le Québec de toutes les régions

Le Québec et les régions devront faire face à des défis majeurs dans les prochaines années. En plus de ceux liés à l'économie et l'impact des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, le Québec doit redéfinir ses rapports avec les municipalités locales et régionales, mobiliser les forces vives pour rebâtir ses infrastructures et répondre à l'enjeu démographique, auquel les régions sont confrontées. À cet égard, la formule souvent attribuée à Auguste Comte prend tout son sens : la démographie, c'est le destin.

Cette plateforme sera soumise à tous les partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement. Nos membres auront d'ailleurs l'occasion d'en discuter avec leurs chefs et candidat(e)s lors de l'Assemblée des MRC et du Congrès annuel, ainsi que tout au long de la campagne.

Des plateformes sectorielles sur des sujets d'intérêt national comme la forêt et le transport collectif et adapté seront également publiées lors de la campagne électorale. À travers cette démarche qui a associé plus de 200 élu(e)s de partout au Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) y défend une conviction simple, mais fondamentale : occuper dynamiquement et durablement notre territoire, en donnant à chaque communauté les moyens d'agir et de prospérer.

La vitalité de nos régions repose sur une trajectoire démographique positive, un accès prévisible à un noyau de services publics de proximité, des infrastructures municipales essentielles en bon état et des moyens de communication fiables et pleinement déployés. Tout cela ne peut être laissé au hasard.

Nos régions s'attendent à une véritable vision globale et cohérente de la part des partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement, dans laquelle l'intensification du fardeau administratif n'est plus une option.

Jacques Demers, président, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
Ainsi que les membres du conseil d'administration de la FQM



Les membres du conseil d'administration de la FQM

Absents sur la photo :

Chantale Lavoie, préfète - MRC de La Matapédia; Yanick Baillargeon, préfet - MRC Le Domaine-du-Roy; Hugues Grimard, maire - Val-des-Sources et préfet - MRC Les Sources; Micheline Anctil, mairesse - Forestville et préfète - MRC de La Haute-Côte-Nord; Luce Bisson, mairesse - Sainte-Sabine; Marilyn Nadeau, mairesse - Saint-Jean-Baptiste et préfète - MRC de La Vallée-du-Richelieu; Sébastien Couture, maire - Stoneham-et-Tewkesbury.

Nos priorités pour le milieu municipal

1

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

2

Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

3

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

4

Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région pour mettre fin à la concentration des services publics

5

Compléter la couverture du réseau cellulaire dans toutes les régions afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s le même accès à ce service essentiel

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

Depuis des décennies, les gouvernements successifs se sont fait élire en promettant de mettre fin à la surmultiplication des règles et des normes qui s'appliquent, non seulement aux municipalités, mais aussi aux citoyen(ne)s et aux entreprises.

En dépit des engagements électoraux, la vérité choque

Les dernières campagnes électorales ont donné lieu à de nombreux engagements formels visant à alléger ce fardeau qui se sont transformés dans tous les cas en rapport, puis en législation.

2014

Sous le gouvernement de M. Philippe Couillard

Création d'un comité visant à « refonder le partenariat entre Québec et les municipalités pour alléger le fonctionnement des municipalités et regrouper et réduire les redevances imposées par les ministères ».

2015

Publication du rapport « FAIRE CONFIANCE » par le comité présidé par M. Jean Perreault, ex-maire de Sherbrooke, auquel le gouvernement s'était engagé à donner suite.

2017

Adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

Depuis 2018

Sous le gouvernement de M. François Legault

Adoption à l'Assemblée nationale de 7 projets de loi d'allègement de diverses règles, proposés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Malgré toutes les lois mises en place qui devaient pourtant diminuer le fardeau administratif des municipalités et des entreprises, force est d'admettre que l'effet inverse s'est produit, freinant la réalisation de projets ne comportant pourtant à la base aucune complexité particulière.



1

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

Un constat clair

Sans une véritable vision gouvernementale globale et cohérente, tous les ministères et organismes développent leur propre approche et font adopter des lois et règlements répondant à leur mission, sans se soucier de l'effet cumulatif sur les citoyen(ne)s, les entreprises et les municipalités.

De plus, voulant assurer le respect des mesures inscrites dans leurs actes législatifs, ils ont donc ajouté des contrôles, des pénalités et des redevances de compte.

Dans un contexte où tous les gouvernements ont été incapables de réduire de façon effective le fardeau et les contraintes administratives imposés aux municipalités et aux entreprises de nos territoires, force est de constater que leurs engagements d'alléger et de diminuer les contrôles ne sont plus perçus comme crédibles.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle loi ou tout nouveau règlement qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises.



Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

Au fil des décennies, les décisions publiques ont mené le Québec vers un profond déficit de maintien des infrastructures.

49,6 milliards \$

en déficit de maintien
des infrastructures évalués en 2025

Source : Centre d'expertise et de recherche
en infrastructures urbaines (CERIU), 2025

80 % des ingénieur(e)s

expriment un niveau de préoccupation
très élevé concernant l'état des
infrastructures municipales.

Source : Ordre des ingénieurs du Québec, 2026

78 % des Québécois(es)

estiment que le gouvernement
doit prioriser l'entretien des
infrastructures essentielles existantes
plutôt que d'en construire de nouvelles.

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

Dans un contexte où les finances publiques sont sous forte pression, l'enjeu n'est pas seulement de dépenser davantage, mais de mieux investir. Cela implique notamment de revoir les normes, obligations et mécanismes de planification que les ministères et organismes ont ajouté au fil des années. Additionnés les uns aux autres sans véritable coordination gouvernementale, l'impact à la hausse sur les coûts est indéniable et **le Québec doit maintenant se demander s'il a toujours les moyens de ses ambitions** avec ces normes et obligations. De plus, les 7,3 G\$ inscrits au Plan québécois d'infrastructures (PQI) 2026-2036 pour les infrastructures municipales ainsi que les sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques sont insuffisants. Seulement au niveau du PQI, l'enveloppe gérée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est déjà engagée pour les 5 prochaines années, ne laissant ainsi pas de place pour de nouveaux projets.

Réparer à l'identique n'est plus suffisant. Les interventions doivent désormais intégrer des critères d'adaptation et de durabilité à long terme, assurer la prévisibilité des investissements et réviser les normes applicables tout en prenant en compte des impacts déjà visibles des changements climatiques, notamment les épisodes de pluie intense et de pénurie d'eau.

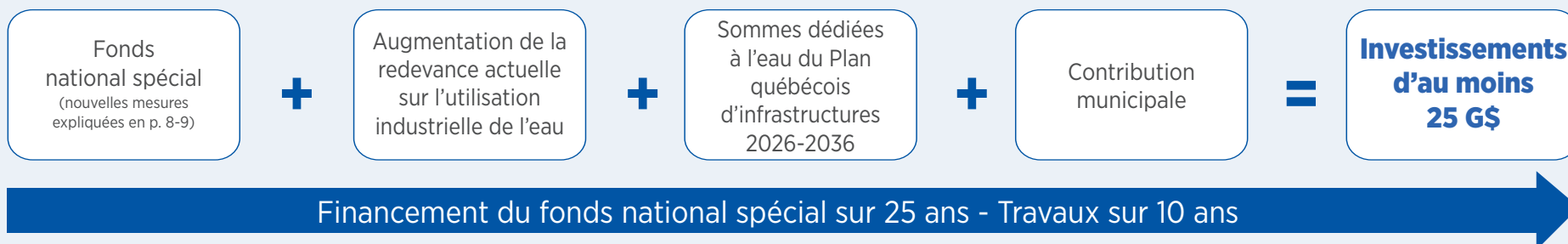


Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

Création d'un fonds national spécial

La rareté des ressources nous oblige également à prioriser nos investissements; **les citoyen(ne)s ne comprendraient pas un plan d'investissement n'accordant pas la priorité aux infrastructures essentielles de nos communautés, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.**

Pour mettre un terme à leur vétusté, ce pacte pourrait comprendre la création d'un fonds national spécial de 12,5 G\$ auquel s'ajouteraient une augmentation de la redevance actuelle sur l'utilisation industrielle de l'eau (2,45 G\$), les sommes dédiées à l'eau du PQI 2026-2036 pour les municipalités (5 G\$), ainsi que les contributions des municipalités. Ainsi, ce pacte pourrait générer des investissements d'au moins 25 G\$ dédiés uniquement aux infrastructures municipales essentielles. Les travaux se réaliseraient sur 10 ans et le financement du fonds national spécial s'échelonnerait sur une période de 25 ans.



Modèle de gestion du fonds national spécial

Sa gestion pourrait être confiée à une agence associant le monde municipal. À ce chapitre, moyennant certaines adaptations comme une représentation accrue du monde municipal afin d'assurer une priorisation fondée sur les plans de gestion des actifs des municipalités et les plans climat des MRC, une organisation comme la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) pourrait être envisagée. Les sommes pourraient être distribuées selon les modalités de programmes actuels comme le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant déjà regroupé plusieurs programmes pour faciliter la réalisation de projets, le PRIMEAU pourrait être utilisé étant donné ses règles qui tiennent compte de la capacité de financement des communautés. Le PRIMEAU est actuellement freiné par les montants réduits inscrits au PQI.

Mobilisation collective

Tous seraient appelés à faire leur part. Collectivement, tous les niveaux de gouvernement ont cherché avec le temps à épargner les citoyen(ne)s du véritable coût du maintien des actifs. Au niveau municipal, cela s'est souvent traduit par des augmentations de taxes en deça de l'inflation. Or, le temps est venu de faire face au défi. Pour les municipalités, les changements récents apportés aux programmes d'infrastructures prévoient une contribution conséquente adaptée aux capacités des différents milieux. Évidemment, un nombre accru de travaux obligerait un effort financier additionnel de la part des municipalités locales.

Pour nos membres, la réalisation d'un projet important concernant les infrastructures essentielles signifie une augmentation de la contribution demandée aux citoyen(ne)s.

Trois mesures de financement proposées

Voici trois propositions réalistes qui pourraient assurer la majeure partie du financement de ce fonds national spécial, **dont la loi constitutive prévoirait une clause crépusculaire de 25 ans.**

1. Utiliser les augmentations à venir de la **taxe sur les services publics**

En 1997, le gouvernement du Québec a transformé la taxe sur le gaz et l'électricité (TGE) en taxe sur les services publics. Autrefois versé aux municipalités, le gouvernement en conserve la totalité des revenus depuis. Maintenant nommée taxe sur les services publics (TSP), sa source de revenus provient des entreprises exploitant des réseaux de télécommunication, de distribution de gaz, ou de production, transmission ou distribution d'énergie électrique. **Cette taxe remplace l'impôt foncier municipal dont elles sont exemptées, ce qui, à notre avis, doit être modifié afin que les revenus de cette taxe soutiennent à nouveau les municipalités et contribuent à l'effort nécessaire de reconstruction des infrastructures municipales essentielles.** Le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec a prévu des augmentations significatives des taux au régime de la TSP dès 2027, entraînant ainsi une augmentation de revenus de milliards de dollars à terme. Ainsi, le gouvernement pourra compenser cette exemption en retournant une partie des revenus de la TSP aux municipalités avec une injection de 250 M\$ par année sur 25 ans pour le financement du fonds.

2. Utiliser la **marge de l'impôt foncier rendue disponible à la suite du plafonnement de la taxe scolaire**

En 2018, le gouvernement sortant a choisi de plafonner la taxe scolaire en utilisant le taux de taxe le plus bas comme référence pour établir le taux national, profitant à certaines régions plus qu'à d'autres. Par ailleurs, cette mesure prive le Trésor public de 1,153 G\$ en 2026-2027 pour l'ensemble du Québec, pour un total estimé par le ministère des Finances de **8,763 G\$ pour la période de 2019 à 2029.** Ce sont des sommes considérables auxquelles renonce le gouvernement.

L'état de nos infrastructures municipales essentielles commande des gestes concrets et courageux. **Aussi, le gouvernement pourrait demander un effort spécial aux Québécois(es),** pour une période déterminée, en établissant une contribution minimale exceptionnelle basée sur l'impôt foncier et utilisant ainsi une petite partie de l'espace libéré par le plafonnement de la taxe scolaire afin de l'investir dans ce fonds. Par exemple, il serait à notre avis acceptable de demander un effort d'au moins 250 M\$ par année sur l'impôt foncier des propriétés pour investir durant 25 ans dans les infrastructures municipales essentielles. **Reportée sur l'ensemble des contribuables, la contribution demandée à chacun serait minime.**

3. Contribution des utilisateurs industriels de l'eau à l'effort collectif

Depuis 2011, le gouvernement du Québec impose une redevance sur le prélèvement et l'utilisation industrielle de l'eau. Lors du dépôt du projet de loi 42 portant sur l'eau à l'Assemblée nationale en 2022, le gouvernement estimait ce prélèvement à 811 milliards de litres d'eau par année pour des revenus de seulement 3 M\$. Depuis, le taux de la redevance a été augmenté, passant de 0,0000025 \$ à 0,00003713 \$ par litre d'eau prélevé, générant des revenus d'environ 30 M\$ par année. Le gouvernement indiquait aussi dans ses documents que ce taux est généralement beaucoup plus élevé en Europe, le Danemark ayant fixé cette redevance à l'équivalent de 1 cent par litre pour des revenus annuels de 8 G\$.

L'eau est une de nos richesses et les problèmes vécus dernièrement nous rappellent l'importance que l'on doit y accorder pour mieux la préserver.

Tous devant faire leur part, le gouvernement pourrait faire passer la redevance de 0,00003713 \$ à 0,00015 \$ par litre d'eau, c'est-à-dire 150 \$ du million de litres prélevés, pour des revenus totaux annuels de 128 M\$. **Cette augmentation raisonnable de revenus de 98 M\$ par année, appliquée à l'effort collectif, générerait des revenus de 2,45 G\$ sur 25 ans pour rebâtir nos infrastructures municipales, qui sont aussi essentielles à ces entreprises.**

Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles



Ces mesures permettraient de générer plus de 500 M\$ chaque année, pour un total d'au moins 12,5 G\$ sur 25 ans sans tenir compte des intérêts cumulés. En ajoutant les revenus pour la même période provenant de la hausse de la redevance sur l'utilisation industrielle de l'eau, jumelés aux sommes dédiées à l'eau déjà prévues au PQI pour les municipalités et additionnés aux contributions municipales prévues pour la réalisation des projets, le pacte proposé porterait donc à plus de 25 G\$ la valeur des chantiers d'infrastructures municipales essentielles pouvant être réalisés sur dix ans. La quantité de travaux et les retombées économiques qui en découleraient, en cette période d'incertitude, seraient exceptionnelles. L'effort ainsi produit permettrait d'améliorer sensiblement nos infrastructures municipales essentielles.

Également, la FQM réitère l'importance de préserver le financement des mesures qui découleront de la mise en œuvre des plans climat élaborés par les MRC dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) découlant du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Ces démarches constituent un levier stratégique pour orienter les investissements et renforcer la résilience des territoires. La planification en amont au niveau local facilitera grandement la prise de décision en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Conclure dès le début du mandat, avec les représentant(e)s du monde municipal, un nouveau pacte fiscal municipal, incluant la création d'un fonds national spécial générant des investissements d'au moins 25 G\$ sur dix ans pour la réfection des infrastructures municipales essentielles, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.

3

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

Le déclin démographique frappe de plein fouet les régions du Québec. Le vieillissement accéléré de la population québécoise ainsi qu'un nombre de décès supérieur au nombre de naissances dans 12 des 17 régions administratives du Québec ont déjà des impacts douloureux à bien des égards. Dans une étude publiée récemment, Desjardins décrit les difficultés qui nous attendent si le Québec ne mobilise pas ses ressources pour s'attaquer à cette situation. La démographie, c'est le destin, comme le disait le philosophe Auguste Comte cité dans cette étude. Or, le déclin ne peut être une option pour les régions.

Selon le MIFI, en 2024-2025, 62,8 % des nouveaux arrivant(e)s se sont installés dans les villes de Montréal, Laval et Québec alors que leur poids démographique combiné représente 38 % de la population québécoise. Les régions sont donc victimes d'un déséquilibre et le nombre de nouveaux arrivant(e)s s'installant dans nos communautés doit, au minimum, correspondre à notre poids démographique.

Pour les régions, l'immigration n'est plus au stade du débat

Lors d'un sondage Léger mené auprès des populations des villes de moins de 100 000 habitant(e)s, commandé par la FQM, les Québécois(es) ont un portrait tout à fait différent de celui présenté par certains leaders politiques. Une personne et une famille s'établissant en région, c'est une entreprise qui peut croître, un service qui demeure ouvert et une communauté qui se consolide.



12 régions sur 17

enregistrent un nombre supérieur de décès au nombre de naissances

Source : Institut de la statistique du Québec, 2025

70 %

des Québécois(es) vivant en région affirment que les travailleur(-euse)s issus de l'immigration peuvent soutenir l'économie de leur région

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

60 %

des Québécois(es) vivant en région soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

3

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

La décision gouvernementale de réduire de façon importante les seuils d'immigration pour la période 2026-2029 est donc préjudiciable pour l'avenir et la vitalité socioéconomique de nos régions. En dépit des défis inhérents liés à l'accueil de nouveaux habitant(e)s, celles-ci doivent, à l'inverse, être dotées de cibles adaptées pour conserver leur poids démographique et répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et des services publics. L'accélération du passage du statut d'immigrant(e) temporaire au statut de permanent doit parallèlement avantager les régions avant tout.

Les MRC et leurs partenaires locaux jouent depuis plusieurs années un rôle central afin d'attirer, accueillir, intégrer et retenir les personnes immigrantes dans nos communautés, tout en bâtissant des milieux de vie inclusifs, et ce, malgré les nombreuses embûches administratives continues. En effet, les règles imposées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, tant au niveau des programmes que du financement, sont excessives et constituent un frein aux initiatives. Aussi, pour faciliter l'installation de nouveaux arrivant(e)s dans nos communautés et permettre aux régions de décider du nombre et des profils à privilégier, le gouvernement doit décentraliser les services d'immigration aux MRC et à leurs partenaires en accompagnant leurs efforts d'accueil, d'intégration et de francisation d'outils correspondant à leur réalité.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Revoir à la hausse les seuils d'immigration afin que les régions puissent maintenir leur poids démographique et à décentraliser aux MRC et à leurs partenaires les programmes et services d'accueil, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivant(e)s.



3

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

Combattre le déclin démographique par le logement

Les réticences à l'immigration et la capacité d'accueil limitée se fondent largement sur des capacités limitées en matière d'habitation. Le défi de l'immigration doit se conjuguer à un programme agressif en habitation, de façon à ce que chaque région administrative retourne à une situation d'équilibre entre l'offre et la demande, en tenant compte de l'arrivée de nouveaux arrivant(e)s. Le déficit d'unités locatives dans les régions compromet leur capacité d'attraction et affaiblit l'occupation dynamique du territoire. L'accueil réussi des personnes immigrantes et des Québécois(es) venus des grands centres ne peut se faire sans une offre adéquate de logements de qualité et à prix raisonnable.

93 %

des unités financées par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été attribuées à des municipalités de 15 000 habitant(e)s et plus

70 %

des Québécois(es) jugeaient inabordable le prix pour acheter une propriété et pour louer un appartement

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

60 %

des Québécois(es) soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

Du côté des logements sociaux et abordables, la faible proportion des projets financés par le PHAQ pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s crée une situation inéquitable pour ces régions qui regroupent globalement plus **de 25 % de la population québécoise**. Ces données démontrent l'incapacité de l'État québécois de contribuer rapidement à solutionner la crise du logement.

Toutes les régions du Québec sont gravement affectées par le manque de logements accessibles et abordables, dont le taux d'inoccupation dans bien des municipalités situées hors des grands centres est en-deçà de 1 %. Selon la Stratégie québécoise en habitation, 560 000 logements sont à construire d'ici 2034, un nombre insuffisant pour assurer l'avenir de nos communautés et de l'économie de nos régions. Québec doit cesser la mise sur pied de programmes trop rigides et trop centrés sur les réalités des grands centres.

Pour bâtir plus vite, plus équitablement et partout sur le territoire, le prochain gouvernement doit faire confiance aux régions.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Lancer un véritable chantier national d'urgence afin de répondre à la pénurie de logements, pour construire à un coût moindre, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région pour mettre fin à la concentration des services publics

La concentration des services publics est allée trop loin et menace la vitalité socioéconomique des régions du Québec. Elle dégarrit les régions d'expertises essentielles pour leurs citoyen(e)s et leurs entrepreneur(e)s. Cette tendance est un recul concret de la présence de l'État en région.

Lors des élections générales de 2018, la FQM avait demandé aux différents partis politiques de déconcentrer les activités de l'État en transférant au moins 5 000 emplois en région. La Coalition avenir Québec a pris et a respecté cet engagement avec 5 489 emplois régionalisés entre octobre 2018 et septembre 2024, selon les données publiées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Un bon premier pas pour les régions, mais il reste encore du chemin à parcourir

Malgré cette amélioration, **la part des emplois de la fonction publique en région**, c'est-à-dire dans les **23 ministères** et les **122 organismes gouvernementaux**, n'est **que de 30 %** alors que les populations hors des régions de Montréal, Laval et la Capitale-Nationale représentent 62 % de la population totale du Québec.

Cette concentration des emplois confirme également le regroupement excessif des services publics dans les grands centres. En fait, les réformes successives opérées ces dernières années dans les différents ministères ont répondu davantage aux besoins des professionnel(le)s et des administrations qu'à ceux de la population de nos communautés et de nos territoires.

Des exemples à l'appui

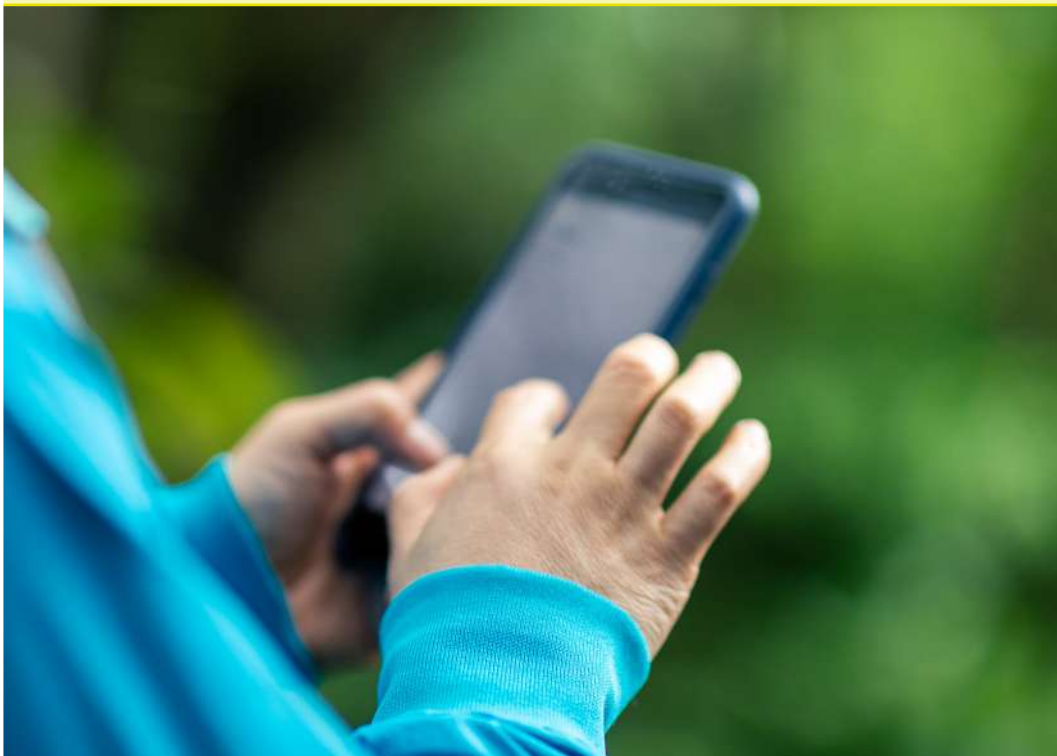
Récemment, les fermetures de bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec, la menace planant sur certains bureaux de la Protection de la faune partout au Québec ou encore la réduction d'effectifs dans les directions régionales de ministères importants constituent des exemples du retrait de la présence de l'État dans nos territoires.

Décentraliser les services ne signifie pas de tout dupliquer partout. Il est plutôt question de garantir un noyau de services de proximité, stabiliser les effectifs présents dans chaque MRC, renforcer l'attraction et la rétention du personnel et cesser de centraliser par principe d'optimisation. Il s'agit surtout d'un effort essentiel pour avoir un Québec habité et occuper notre territoire.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

- **Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région au cours des quatre prochaines années, tant de la fonction publique que des agences de l'État;**
- **Mettre fin à la concentration des services publics et garantir, dans toutes les régions du Québec, un accès réel, prévisible et équitable à des services publics de proximité.**

Compléter la couverture cellulaire dans toutes les régions afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s le même accès à ce service essentiel



Depuis 2018, le Québec s'est démarqué en devenant un des premiers endroits à déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire habité. Le déploiement de la fibre optique aura donc changé positivement la vie de millions de citoyen(ne)s, de communautés et d'entreprises.

Également, compléter le réseau cellulaire dans l'ensemble des régions devenait un engagement essentiel pour que les gens en région aient accès aux mêmes services que ceux des grands centres. Or, malgré une promesse claire et répétée lors des élections d'octobre 2022, force est de constater que le déploiement de la couverture cellulaire pour l'ensemble du territoire habité du Québec ne sera pas achevé d'ici le 31 décembre 2026. Cette fracture technologique subie par des milliers de Québécois et Québécoises en région ne peut plus durer.

Les cinq partis politiques doivent impérativement s'engager à mettre fin à l'absurdité d'un service de téléphonie cellulaire inégal, défaillant et qui freine sérieusement le développement et la compétitivité économique de nos régions, lorsqu'il ne menace pas la sécurité même des citoyens et des citoyennes. Laisser des portions du territoire habité sans signal cellulaire revient à maintenir des angles morts inacceptables pour les citoyen(ne)s, les visiteur(-euse)s et les travailleur(-euse)s en situation d'urgence.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Compléter l'engagement gouvernemental d'assurer un service de téléphonie cellulaire fiable dans l'ensemble du Québec habité afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s québécois, qu'ils soient des grandes villes ou en région, le même accès à ce service essentiel au développement et à la compétitivité économique ainsi que pour des raisons de sécurité, particulièrement les corridors routiers, les secteurs isolés et les zones à risque.

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
info@fqm.ca

